

Bourg Saint Maurice - Le 05/03/2022

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL SYNDICAL Minutes of co-ownership council meeting

Objet : Réunion en Visioconférence du 04/03/22 – début à 09:30

Object: Council Meeting (Visio) dated 04/03/22 (no translation) – Started 09:30

Présents :

- Marasco Louis (Président) (LM)
- Duret Jean-Claude (JCD)
- Jankovic Annie (AJ)

Absents :

- Delacherie Henri (HD)
- Filser Claudine (CF)
- Ghera Arnaud (AG)
- Lefebvre Vinciane (VL)
- Millins Chris (CM)

Ordre du Jour :

1. Sujets proposés par le Président
2. Préparation du compte-rendu de mission du Conseil Syndical pour l'AG

Sujets abordés :

1. Sujets proposés par le président

- Demandes de travaux sur Velux :

Compte tenu des récentes décisions de justice précisant le contenu du règlement de copropriété, en cas de fuites constatées sur un Velux, LM préconise de faire prendre en charge un contrôle de la zinguerie environnante par la copropriété. Les travaux liés au remplacement d'un Velux restent sous la responsabilité du propriétaire concerné.

- Mr Verollet (CIS) va demander des devis à des spécialistes pour vérifier « l'adéquation des installations électriques existantes pour l'installation de points de recharge des véhicules électriques ».

- LM confirme qu'il est nécessaire d'obtenir une dérogation de la préfecture pour autoriser le travail de notre gardien le dimanche, CIS va s'en charger. Ce travail sera maintenant nécessaire en période d'ouverture de piscine pour nettoyer les débris végétaux sur les plages (2 fois une heure envisagé).

- La prestation de surveillance de piscine a été inscrite dans les charges courantes et est automatiquement reconduite à défaut de décision contraire des propriétaires en AG. Le Conseil serait favorable à une plage horaire réduite (après midi seul, jusqu'à la fermeture le soir). Il avait été envisagé de faire effectuer la remise en place de la bâche isolante le soir par ce surveillant, mais cette tâche est inscrite au contrat du gardien et le retrait de cette tâche de son emploi du

temps impliquerait la suppression d'une demi-journée de repos. Cette tâche lui reste donc affectée.

Il a été évoqué la possibilité de confier la surveillance de piscine à maître-nageur DE au lieu d'une société de surveillance. Il sera demandé à CIS d'obtenir des propositions pour prendre cette décision (Info de dernière minute : il semble que CIS n'est pas en mesure d'embaucher un salarié dans cette catégorie de convention professionnelle).

- Selon LM, des palissades non-conformes ont été installées aux abords de certains jardinets. D'autres jardinets clos sont très mal entretenus. Nous demandons à CIS de signaler formellement ces anomalies aux propriétaires concernés (par LRAR) et de les mettre en demeure d'effectuer les travaux sous bref délai (à définir) ; à défaut, les travaux nécessaires seraient effectués aux frais des propriétaires.
- LM fait remarquer que les fermetures des portes des couloirs du bâtiment D, très utilisées, sont en mauvais état et suggère de supprimer les fermetures à gâche. Nous devons vérifier auprès des architectes de l'immeuble (via CIS) que ceci peut être appliqué.
- LM nous confirme que les états comptables nous seront communiqués la semaine prochaine pour commencer le travail de vérification comptable.

2. Préparation du compte-rendu de mission du Conseil Syndical pour l'AG

Pas de progression sur ce point faute de participation suffisante à la réunion...

Fin de la réunion à 10:30

Le Conseil Syndical / [The Co-ownership council](#)